

INTENTION DE MUTATION

Le demandeur imprime le **formulaire**, le complète et le **présente à son Club quitté**, qui le valide par l'**apposition de son cachet**. Le demandeur adresse le formulaire au Comité, **avec le règlement**.

Le nouveau Club adresse la commande de licence en précisant **M** pour Mutation.
Le Comité le valide et le conserve. Si le demandeur a indiqué une adresse-mail, un **scan** lui sera adressé.

Mutation INTERNE dans le 17	Mutation EXTERNE Autre Départ
--	--

PRIX		Mutation pour les Séniors - Juniors et Cadets devenant Juniors	30 €	50 €
		Mutation pour les Cadets (année 1 et 2), Minimes et Benjamins	Gratuite	Gratuite
SITUATION DU CLUB	CLUB EN ACTIVITE		30 €	50 €
	CLUB EN SOMMEIL	Le Club est affilié; il a des licenciés mais aucune activité sportive pendant une durée limitée	30 €	50 €
	CLUB DISSOUT	Le Récipissé de Dissolution délivré par la Préfecture doit être en possession du Comité Départemental	Gratuite	50 €
SITUATION DU LICENCIE	ANNEE SABBATIQUE	La notion d'année Sabbatique n'existe plus. Toutes les Autorisations à Mutation sont payantes. (Décisions de a FFPJP de septembre 2020 et avril 2021)	30 €	50 €

Il n'existe plus aucune date butoir pour demander une autorisation à Mutation.
Un licencié, qui n'a pas renouvelé sa licence, peut demander une Mutation à tout moment de l'année.
Un licencié, qui a renouvelé sa licence, ne peut plus obtenir d'autorisation à Mutation, avant la fin de l'année en cours.